

**Conseil communal de Château-d'Œx****Procès-verbal de la séance du samedi 23 juin 2018  
08h30 - 11h45, Salle du Conseil communal**

**Présidence** : Mme Sonia Ludi

**Mme la Présidente** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée, aux membres de la Municipalité, à Mme la Greffière, à M. le Chef du Service des travaux ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

Le mode de convocation de ce Conseil communal ne donne lieu à aucune remarque.

Annexe à la convocation :

- Invitation à l'apéritif de fin de mandat de M. Charles-André Ramseier, Syndic
- Interpellation concernant le rapport des trois Communes du Pays-d'Enhaut sur l'avenir des infrastructures touristiques :
  - Interpellation déposée lors du Conseil communal du 3 mai 2018
  - Réponse de la Municipalité
  - Communiqué de Pays-d'Enhaut Région du 14 juin 2017  
(ces 3 documents sont également disponibles sur [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch) > Politique > Conseil communal > séance du 23 06 2018)
  - Rapport du groupe de travail politique intercommunal  
(uniquement disponible sur [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch) ou au Greffe municipal)

**1. Appel**

Présent-e-s : 38 Conseillères et Conseillers

Excusé-e-s : Mmes et MM. Anastasia Andrey, Michel Berdoz, Luis Ferreira, Patrick Girardet, Eric Gutknecht, Nicolas Henchoz, Régis Henchoz, Valérie Isoz, Maxime Lenoir, Sébastien Martin, Didier Morier, Anne-Isabelle Mottier, Jérôme Mottier, Nicolas Mottier, Bernadette Rochat-Henchoz, Philippe Rosat, Claude-Eric Rossier, Colin Rossier, Lucien Rossier, Patrice Rossier, Nelson Vaillancourt

Démissionnaire : M. Nicolas Kalbfuss

Huissier : M. François Andrey

Scrutateurs : MM. Fernando Ferreira et Jacques-François Pradervand

Le quorum est atteint : le Conseil communal peut valablement délibérer.

**Mme la Présidente** implore la bénédiction divine sur les travaux et délibérations de ce jour.

**Mme la Présidente** soumet l'ordre du jour suivant à l'Assemblée :

**Ordre du jour**

- 1. Appel**
- 2. Assermentation complémentaire au Conseil municipal**
- 3. Communication de la Municipalité : répartition des dicastères de juillet 2018 à juin 2021**
- 4. Correspondances du Bureau**
- 5. Communications du Bureau**
- 6. Communications de la Municipalité**
- 7. Réponse à l'interpellation concernant le rapport des trois Communes du Pays-d'Enhaut sur l'avenir des infrastructures touristiques**
- 8. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mai 2018**
- 9. a) Préavis No 9 Gestion et Comptes communaux 2017**  
**b) Rapport Commission Gestion-Finances : Demi-journée technique 2018**
- 10. Préavis No 10** Demande de crédit pour divers travaux de sécurité dans les cours d'eau suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018

- |   |  |
|---|--|
| <b>11. Préavis No 11</b>  | Demande de crédit pour divers travaux d'entretiens routiers suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018  |
| <b>12. Préavis No 12</b>  | Demande d'autorisation pour la vente d'une partie de la parcelle communale RF No 395, située au lieu-dit « Le Pré d'Embas », à la Société Rock & Snow SA, Château-d'Œx |
| <b>13. Nomination du Bureau 1<sup>er</sup> juillet 2018 - 30 juin 2019</b>  |  |
| <b>14. Elections à la CoGeFi 1<sup>er</sup> juillet 2018 - 30 juin 2019</b> |  |
| <b>15. Propositions individuelles</b>                                       |  |

La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est approuvé.

---

## **2. Assermentation complémentaire au Conseil municipal**

*Transmission du procès-verbal d'assermentation à la Préfecture et au Greffe pour archivage*

Suite à la démission de M. Charles-André Ramseier, Syndic, au 30 juin 2018, se référant aux procès-verbaux du Bureau électoral du 30 avril 2018 et du 11 juin 2018, **Mme la Présidente** procède à l'assermentation de Mme Nicole Schnegg, Municipale dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018, et de M. Eric Grandjean, Syndic dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**Mme Nicole Schnegg** et **M. Eric Grandjean** prêtent serment, conformément aux articles 9, 62 et 90 al.1 de la Loi sur les Communes.

## **3. Communication de la Municipalité : répartition des dicastères de juillet 2018 à juin 2021**

*Voir le site internet de l'administration communale : [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch)*

## **4. Correspondances du Bureau**

Dans son courrier du 21 juin 2018, après 17 années de fonction, M. Nicolas Kalbfuss informe de sa démission du Conseil communal avec effet immédiat.

## **5. Communications du Bureau**

*Les communications du Bureau et de la Municipalité ne sont pas mises en discussion ; il est possible d'y revenir lors des propositions individuelles.*

**Mme la Présidente** évoque la mémoire de M. Albert Chapalay, décédé jeudi dernier à l'âge de 75 ans. Il fut Syndic de Château-d'Œx entre janvier 1982 et décembre 2001, et député durant 4 législatures, de janvier 1998 à juin 2017. L'Assemblée et la Municipalité partagent un moment de recueillement en témoignage de leur gratitude pour son engagement.

## **6. Communications de la Municipalité**

*Voir le détail sur [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch) > Politique > Conseil communal > séance du 03 mai 2018*

### **Communication de Pays-d'Enhaut Région et de Pays-d'Enhaut Tourisme**

**Information au sujet du processus de rapprochement**

### **Mme Mary-Josée Rossier**

**Horodateur installé dans la station de départ des remontées mécaniques de La Braye**

### **M. Stéphane Henchoz**

**Toiture du chalet d'alpage de Paray Charbon**

**M. François Jaquillard**

Retour sur les nouveaux horaires d'ouverture des guichets de l'administration communale

**M. Eric Grandjean**

Préavis 05-2017 Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse

Préavis 01-2018 Demande de crédit pour la réfection de la route communale du Mont, secteur « Les Brayes », suite à un glissement de terrain

Préavis 03-2018 Demande de crédit pour la réfection du chemin public de Vieille Combe

**7. Réponse à l'interpellation concernant le rapport des trois Communes du Pays-d'Enhaut sur l'avenir des infrastructures touristiques**

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic, rappelle que la Municipalité a travaillé dans le respect de ses compétences en établissant ce rapport, élaboré en collaboration entre les trois Communes du Pays-d'Enhaut étant donné la nature régionale des équipements et des infrastructures concernés. Cette ligne directrice n'a pas force de loi. Elle est soutenue unanimement par la Municipalité, qui se tient à disposition pour répondre aux questions.

**M. Pierre-François Mottier** remercie la Municipalité de sa réponse ainsi que de la mise à disposition de ce rapport, garantissant ainsi la transparence de ces informations. Il informe qu'il ne proposera pas l'adoption d'une résolution à ce sujet. Cependant, même si l'exécutif est dans son droit, il estime que ce rapport aurait dû être discuté au Conseil communal, voire soumis à votation populaire.

M. Pierre-François Mottier fait encore part de ses réflexions au sujet de ce rapport, dont la vision s'avère dommageable pour Château-d'Œx, pour les résidences secondaires, pour le ski, pour les citoyen-ne-s. Ce rapport ne laisse plus de possibilité aux autorités cantonales pour l'entrée en matière d'une subvention aux remontées mécaniques de La Braye. Il espère qu'un soutien financier privé puisse être trouvé, avec le soutien politique de la Municipalité au Conseil d'administration de TCO SA.

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic, loue les efforts fournis pour trouver des solutions et des moyens financiers pour La Braye. Il rappelle encore que le rapport émis en 2003 par Dr. Peter Furger au sujet de l'avenir des remontées mécaniques des Alpes vaudoises confirmait que La Braye ne faisait pas partie des installations que l'Etat pouvait soutenir ([https://aigleregion.ch/wp/wp-content/uploads/2017/02/strateg-remonte-meca-alpvd\\_2003.pdf](https://aigleregion.ch/wp/wp-content/uploads/2017/02/strateg-remonte-meca-alpvd_2003.pdf)).

La parole n'est plus demandée.

**8. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mai 2018**

**Mme Francine Morier**, au nom de M. Didier Morier, demande un complément (*en italique*) à son intervention lors des propositions individuelles, p.185 : « Il informe également que les écoles ont pu bénéficier de la gratuité du ski à La Braye cette saison *car elles n'avaient pas le budget pour financer cette activité.* »

**Mme Céline Baux** souhaite qu'une précision (*en italique*) soit ajoutée, p.186 : « (...) elle estime que le salaire du chef technique, *pour ses activités liées au démantèlement*, doit être payé par les finances communales, qui financent le démantèlement (Préavis 06-2018). »

Le procès-verbal de la séance du 03 mai 2018 est accepté à l'unanimité avec ces deux modifications.

## 9. a) Préavis No 9 Gestion et Comptes communaux 2017

### Commission de Gestion-Finances (CoGeFi) :

Alain Rossier, Président ; M. Pascal Berruex, Rapporteur  
Mmes et MM. Anastasia Andrey, Sylviane Clot, Xavier Ecoffey, Fred-Paulin Gétaz,  
Valérie Isoz, Maxime Lenoir

Séances : 09, 16, 25 et 30 mai, 13 juin 2018

Séance plénière avec la Municipalité et les Chef-fe-s de service : 06 juin 2018

### **A. Rapport de la CoGeFi : introduction et commentaires généraux**

Lecture : **M. Pascal Berruex**

*Le détail des éléments rapportés par la CoGeFi se trouve dans le rapport envoyé par courriel aux membres du Conseil communal avant la séance de groupe ; ce rapport se trouve sur [www.chateaudoux-admin.ch](http://www.chateaudoux-admin.ch)*

### **B. Rapport de Gestion - Exercice 2017**

### **Discussion et vote**

#### **M. Jacques Henchoz, Evaluation du patrimoine communal**

Le rapport de la CoGeFi évoque la « gestion au jour le jour de notre Commune » (p.2), ce qui signifie « sans se préoccuper du lendemain », alors que le sens voulu était certainement « jour après jour »...

M. Jacques Henchoz poursuit sa remarque concernant l'évaluation du patrimoine communal. Il lui paraît important justement d'éviter une gestion « au jour le jour » : un document stratégique devrait faire l'inventaire du patrimoine communal, de son coût, etc. Certains bâtiments sont indispensables à la Commune, mais certains biens immobiliers pourraient être vendus, dans l'intérêt général. Il estime que ce type de document représente un instrument nécessaire pour la Commune.

#### **M. Raymond Vuadens, Musée du Pays-d'Enhaut, p. 10**

Dans le rapport de gestion, la Municipalité relève que le soutien cantonal serait moindre qu'attendu pour l'extension du Musée. Devons-nous nous contenter du montant alloué ou faut-il tenter une nouvelle démarche afin de solliciter malgré tout une hausse de ce montant de la part du Conseil d'Etat ?

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic, confirme que les membres du Conseil d'Etat ont clairement expliqué lors de cette séance que le soutien cantonal se montait CHF 750'000 à fond perdu, sans remboursement ni intérêt. Il s'agit d'une déception car les autorités communales et les partenaires régionaux espéraient davantage, mais un fond perdu de ce montant représente déjà un soutien important. Le plan de financement du Musée a donc été réajusté. D'autres soutiens sont en cours d'étude, et l'espoir est grand que le financement soit bouclé d'ici cet automne.

#### **M. Fred-Paulin Gétaz, Finances communales - imposition - intervention de M. le Préfet, p.11**

Il aimerait connaître la situation de la négociation entre l'UCV (Union des Communes vaudoises) et l'Etat, constatant que depuis plusieurs années la situation financière du Canton est favorable, contrairement à celle des Communes qui connaissent de manière générale des difficultés.

**M. François Jaquillard**, Municipal, souligne que le thème des finances communales doit être traité dans le cadre d'une collaboration régionale. Il confirme qu'au niveau du taux d'imposition, Château-d'Oex a peu de marge de manœuvre, seuls 2 points pourraient être relevés. Il s'agit de réaliser des économies. Les comptes 2017 sont bons, le budget 2018 est équilibré, mais les incidences de la péréquation intercommunale et de la 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) seront importantes pour notre Commune. La situation

est préoccupante, d'autant plus que pour maintenir des comptes équilibrés, des entretiens sur les bâtiments et les routes ne sont pas assumés.

Un forum des Communes vaudoises est organisé la semaine suivante par l'UCV pour faire le point au sujet de la péréquation et de la RIE III.

**M. Raymond Vuadens, Sécurité au travail, p.15**

Expérience fait dans son cadre professionnel, il rend le Conseil communal attentif au fait que cette question nécessite beaucoup de temps et de ressources et qu'il n'y a pas d'économies à espérer dans ce domaine.

**M. Raymond Vuadens, Nouveau processus ressources humaines (RH), p.19**

Ce nouveau processus est lié à la suppression de la commission du personnel. Cette manière de procéder permet-elle un gain de temps et d'énergie ?

**M. François Jaquillard, Municipal**, rappelle que la commission du personnel se réunissait 4 à 5 fois par année, ce qui se traduisait par une certaine lenteur et peu de réactivité par rapport aux décisions. C'est pourquoi il a été décidé de fonctionner en bilatéral, entre le Municipal concerné par le dicastère des ressources humaines, cas échéant le ou la chef-fe de service, et la Municipalité qui représente l'employeur tenu d'assurer le cadre sécuritaire de ses employé-e-s. Ce nouveau processus ne vise pas à économiser des ressources, mais à améliorer l'efficacité des décisions.

**Mme Yvonne Wespi, Cartes journalières, p.37,**

Elle est ravie que la Commune propose ces cartes de transports publics depuis 4 ans. Ce poste devrait s'autofinancer : serait-il possible d'améliorer et d'augmenter la communication à ce sujet.

**M. Claude Schnegg, Résultat financier, p.37-38**

Il partage sa réflexion au sujet du résultat positif des comptes 2017. Au niveau des charges 2017 (attributions légales, amortissements excédentaires, poste neige augmenté), il estime qu'elles sont maîtrisées et qu'elles ne peuvent pas être comprimées davantage. Il remercie la Municipalité et les services communaux pour leur gestion comptable équilibrée.

Maintenant, pour envisager l'avenir, il n'y a qu'une solution : chercher des nouvelles ressources. Il s'agit d'attirer de nouveaux revenus en poursuivant inlassablement la promotion de notre vallée et de ses atouts en termes de qualité de vie notamment.

**M. Raymond Vuadens, Cinéma, p.48**

Il souhaite remercier publiquement l'équipe engagée dans l'association CinEden pour son engagement bénévole et remarquable.

**M. Raymond Vuadens, Travaux - Service technique et urbanisme, p.54**

Relevant le rapport mentionnant que les compétences de ce service sont toujours plus exigeantes aux niveaux technique et juridique, il demande si le regroupement des bureaux techniques des trois communes du Pays-d'Enhaut a été étudié afin d'augmenter et de valoriser les compétences de l'ensemble des employé-e-s.

**M. Christian Daenzer, Municipal**, informe qu'une discussion a eu lieu récemment entre les trois Syndics pour sonder leur intérêt au sujet d'une réflexion commune. Il attend les réponses.

La parole n'est plus demandée.

**C. Comptes communaux 2017****Totaux**

Revenus CHF 25'492'139 | Charges CHF 24'668'332 | Excédent de revenu CHF 823'807  
Marge d'autofinancement CHF 2'721'864

**COMPTES DE FONCTIONNEMENT par chapitre (pp. 1-32)****Discussion et vote**

**M. Fred Paulin Gétaz**, Déblaiement de la neige, compte 4310

Il souhaite une information au sujet du dossier concernant le déblaiement des routes privées, ayant le souci du principe d'équité de traitement.

**M. Eric Grandjean**, Municipal, informe que le dossier est en cours ; quelques situations sont complexes, notamment les cas où les privés ne sont pas organisés en association, les cas où il existe un droit de passage à pieds, etc.

**M. Alain Rossier** demande, à ce sujet, combien de cas sont concernés afin d'avoir un ordre de grandeur.

**M. Eric Grandjean**, Municipal, poursuit en informant qu'il s'agit de quartiers entiers urbanisés ou de rues comportant plusieurs habitations ; le cas des maisons individuelles/isolées est réglé.

La parole n'est plus demandée.

**BILAN (pp.1-9)**

La parole n'est pas demandée.

**ANNEXES AUX COMPTES 2017 (pp.1-6)**

**M. Pierre-Alain Gorgé** demande où il est possible de trouver les informations relatives aux dépassements de crédits liés aux préavis municipaux.

**M. François Jaquillard**, Municipal, informe que la liste de ces dépassements (trois, dont un fera l'objet d'une demande de crédit complémentaire) se trouve dans le rapport « Comptes 2017 - Rapport sur les comptes et analyse financière » établi par M. Pierre Busset (Conseil et formation en finances communales) et étudié par la CoGeFi. Le rapport de la CoGeFi (pp.7-8) en fait également état.

Il précise que, formellement, le Conseil communal ne vote pas les dépassements effectifs des préavis municipaux. Ces dépassements doivent faire l'objet d'une information municipale au Conseil communal. S'ils sont supérieurs à CHF 50'000 ils doivent faire l'objet d'un préavis municipal complémentaire.

**M. Pierre-Alain Gorgé** cite le rapport de gestion, p.8 : « M. le Préfet rappelle (au sujet des crédits d'investissement) que les dépassements de crédits doivent être annoncés au Conseil communal par une communication écrite à joindre à la convocation du Conseil communal (art.16 Règlement sur la comptabilité des communes) » (RCCom, RSV 175.31.1).

M. Pierre-Alain Gorgé, ainsi que **Mme Francine Morier**, estiment que la convocation à la séance relative aux comptes communaux devrait comporter une liste avec ces dépassements.

**M. François Jaquillard**, Municipal, rappelle que pour le cas concerné, le Préavis 05-2014 relatif à l'assainissement de la fosse et de la fumière des Coullaytes, le Conseil communal a été informé du dépassement de crédit par communication municipale (séance du 03 mai

2018). En conclusion, ce sont uniquement les dépassements des crédits d'investissement qui font l'objet d'un préavis municipal complémentaire.

**M. Alain Rossier** comprend les remarques de ses collègues à ce sujet. Il observe toutefois que les membres de l'Assemblée disposent déjà d'informations nombreuses et complexes concernant la gestion et les comptes communaux. Il rappelle qu'il incombe à la CoGeFi de traiter également le sujet des crédits dépassés, qui font en outre l'objet d'une communication municipale.

**M. Pierre-François Mottier** abonde dans le sens de M. Alain Rossier. Concernant le préavis municipal complémentaire pour les Coullaytes, il estime problématique de nommer une commission chargée d'étudier ce dépassement de crédit alors que les travaux ont déjà été réalisés et que le montant a déjà été dépensé. Il suggère que la CoGeFi réfléchisse à la pertinence de cette manière de faire afin d'éviter de convoquer des membres du Conseil qui ont par ailleurs d'autres occupations.

## COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

### - Comptes par nature 2017

### - Analyse des finances communales

La parole n'est pas demandée.

## COMPTABILITES ANNEXES

La parole n'est pas demandée.

## D. Rapport de la CoGeFi : conclusions et appréciations générales

La CoGeFi préavise favorablement et à l'unanimité de ses membres le Préavis 09-2018.

## E. Gestion et Comptes 2017

## Discussion générale

La parole n'est pas demandée.

## F. Vote

Le Préavis 09-2018 est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 09/2018 du 15 mai 2018 ;
- oui le rapport de la commission gestion-finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

- A. D'approuver les comptes communaux 2017 tels que présentés.
- B. De donner décharge à la municipalité de sa gestion durant l'année écoulée.

## 9. b) Rapport Commission Gestion-Finances : Demi-journée technique 2018

*Ce rapport est publié sur la page internet de la séance, sur [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch)*

**Mme la Présidente** donne la parole à **M. Alain Rossier**, Président et Rapporteur de la CoGeFi, pour la lecture du rapport concernant la demi-journée technique 2018. Cette rencontre a abordé les huit thèmes suivants : organigramme du personnel communal, train de mesures établi par la Municipalité, panneaux solaires Nouveau Collège Henchoz,

nouvelle déchetterie des Bossons d'En-bas, chantier de la route du Mont, Complexe sportif, Station d'épuration, Complexe Piscine-curling.

### **Discussion**

La parole n'est pas demandée.

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic, et **Mme la Présidente** remercient vivement les membres de la CoGeFi pour leur travail assidu et leurs questionnements toujours pertinents.

**M. Alain Rossier**, Président de la CoGeFi, adresse ses remerciements à ses collègues de la CoGeFi. Il souligne que cette commission a besoin de Conseillères et de Conseillers communaux de tous horizons, sans impératif de maîtriser les compétences comptables....

**10. Préavis No 10** Demande de crédit pour divers travaux de sécurité dans les cours d'eau suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018

#### Commission de Gestion-Finances (CoGeFi) :

Alain Rossier, Président ; Mme Valérie Isoz, Rapporteure  
Mmes et MM. Anastasia Andrey, Pascal Berruex, Sylviane Clot, Xavier Ecoffey, Fred-Paulin Gétaz, Maxime Lenoir

**Rapport de CoGeFi** - séances du 30 mai et du 06 juin 2018

Lecture : **M. Ecoffey**

La CoGeFi atteste que les finances communales sont en mesures de financer le préavis 10-2018 tel que présenté.

#### Commission :

M. Lucien Rossier, 1<sup>er</sup> membre ; M. Nicolas Kalbfuss, Rapporteur  
Mme Véronique Jaquillard, MM. Jean-Philippe Blum, Luis Ferreira

#### Délégation municipale :

M. Eric Grandjean  
M. Roland Oguey, Chef du Service des travaux

**Rapport de Commission** - séance 05 juin 2018

Lecture : **M. Jean-Philippe Blum**

À l'unanimité de ses membres, la Commission accepte le Préavis 10-2018 tel que présenté.

### **Discussion**

**M. Jean-Louis Rossier** évoque les trois dépotoirs qui devront être créés et vidés, ce qui engendre des complications et des coûts liés à l'entretien. Ces éléments ont-ils été quantifiés ?

Il estime qu'un gros tuyau grillagé serait plus judicieux qu'un dépotoir et une herse situés en amont. Il cite pour exemple le dépotoir de la route des Chenaux rouges, plein après chaque pluie.

M. Jean-Louis Rossier soutiendra ce préavis, mais il demande qu'une réflexion soit encore menée afin de trouver une solution plus rationnelle.

**M. Eric Grandjean**, Municipal, informe que ce projet est basé sur les propositions d'un bureau d'ingénierie hydraulique. L'octroi du crédit permet d'avancer dans ces études afin de trouver la meilleure solution. Il sera tenu compte des remarques de l'Assemblée.

**Mme Véronique Jaquillard** estime que le problème majeur est lié à l'entretien des berges et au maintien de la propreté du gabarit hydraulique. Elle cite l'exemple du ruisseau situé à proximité du Chemin de la Motte.

**M. Alain Rossier** cite le rapport de la Commission (p.2) : « si la Commune n'entreprend pas ces travaux, elle n'obtiendra plus d'aide financière en cas de récidives à ces mêmes endroits ». Qu'en est-il ?

**M. Eric Grandjean**, Municipal, est d'avis que l'ECA (Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels) entrera en matière car il s'agit de dégâts naturels. Ses représentants ont bien précisé qu'il est nécessaire de trouver des solutions pour éviter que ce type de dégâts ne se reproduise. Les sites sensibles sont identifiés (carte des dangers), et la Commune doit réduire au maximum ces dangers.

La parole n'est plus demandée.

#### **Vote**

Le Préavis 10-2018 est accepté à la majorité et 1 avis contraire.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 10/2018 du 15 mai 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

A) **D'autoriser** la municipalité à entreprendre divers travaux de sécurité dans les cours d'eau suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018.

B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 1'200'000.00.

C) **De financer** ce montant :

- Par des subventions à recevoir estimées à CHF 365'000.00.
- Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 835'000.00 si nécessaire.

D) **D'amortir** :

- L'investissement net de CHF 835'000.00 sur une période de 30 ans, à raison d'environ CHF 28'000.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux. A ce montant s'ajouteront les charges d'exploitation constituées des intérêts passifs annuels de l'ordre de CHF 20'875.00.

#### **11. Préavis No 11** Demande de crédit pour divers travaux d'entretiens routiers suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018

##### Commission de Gestion-Finances (CoGeFi) :

Alain Rossier, Président ; Mme Sylviane Clot, Rapporteuse

Mmes et MM. Anastasia Andrey, Pascal Berruex, Xavier Ecoffey, Fred-Paulin Gétaz, Valérie Isoz, Maxime Lenoir

**Rapport de CoGeFi** - séances du 30 mai 2018Lecture : **Mme Sylviane Clot**

La CoGeFi constate que la Commune peut financer le préavis 11-2018 tel que présenté.

Commission :

Mme Yvonne Wespi, 1<sup>e</sup> membre ; M. Vincent Schittli, Rapporteur  
MM. Michel Berdoz, Nicolas Mottier, Julien Wulliens

Délégation municipale :

M. Eric Grandjean  
M. Roland Oguey, Chef du Service des travaux

**Rapport de Commission** - séance 04 juin 2018Lecture : **M. Vincent Schittli**

A l'unanimité de ses membres, la Commission accepte le Préavis 11-2018 tel que présenté.

**Discussion**

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

Le Préavis 11-2018 est accepté à l'unanimité.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 11/2018 du 15 mai 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- A) **D'autoriser** la municipalité à entreprendre divers travaux d'entretiens routiers suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018.
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 690'000.00
- C) **De financer** ce montant :
  - Par d'éventuelles subventions à recevoir.
  - Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 690'000.00 si nécessaire.
- D) **D'amortir** :
  - L'investissement net de CHF 690'000.00 sur une période de 30 ans, à raison d'environ CHF 23'000.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux. A ce montant s'ajouteront les charges d'exploitation constituées des intérêts passifs annuels de l'ordre de CHF 17'250.00.

**12. Préavis No 12** Demande d'autorisation pour la vente d'une partie de la parcelle communale RF No 395, située au lieu-dit « Le Pré d'Embas », à la Société Rock & Snow SA, Château-d'Œx

Commission :

M. Claude Schnegg, 1<sup>e</sup> membre ; M. Didier Morier, Rapporteur  
MM. Pierre-Alain Gorgé, Patrice Rossier, Denis Zulauff-Wälti

Délégation municipale :

M. Charles-André Ramseier, Syndic, M. Christian Daenzer

**Rapport de Commission** - séance 04 juin 2018

Lecture : **M. Claude Schnegg**

La Commission, à l'unanimité de ses membres, propose à l'Assemblée d'approuver le Préavis 12-2018 ainsi que l'amendement municipal y relatif.

**Amendement municipal**

**M. Christian Daenzer**, Municipal, présente l'amendement suivant, soit l'ajout des points suivants dans le « décide » :

- |   |
|---|
| C) D'inscrire un droit de réméré en faveur de la Commune de Château-d'Œx<br>D) D'inscrire un droit de préemption qualifié en faveur de la Commune de Château-d'Œx |
|---|

Les modalités d'exécution devront encore être discutées avec les investisseurs.

**Discussion**

**Mme Céline Baux** incite l'Assemblée à accepter ce préavis et encourage la Municipalité à poursuivre cette collaboration. Elle souhaite remercier les responsables et le personnel de l'Hôtel Roc & Neige pour leur accueil et pour leur flexibilité lors de réservations ou d'annulations de dernière minute.

Elle constate avec plaisir l'augmentation du nombre de nuitées en 2017 et la satisfaction de leur clientèle. Ceci va dans le sens souhaité par M. Claude Schnegg : augmenter les sources de revenus.

Mme Céline Baux estime que le prix de CHF 200 / m2 est un tarif actuel. Elle se réjouit de voir se projet se concrétiser.

**M. Raymond Vuadens** s'exprime au nom du groupe Socialiste ; il relève en particulier une collaboration fructueuse avec un hôtel qui compte dans la région, dans le cadre d'un projet qui contribue au tourisme 4 saisons souhaité dans notre région et qui favorise la pratique et l'accessibilité généralisées à la culture.

**M. Jean-Louis Rossier** demande ce qu'il advient du morceau de parcelle qui n'est pas vendu : constructible pour un autre projet ?

**M. Christian Daenzer**, Municipal, informe que le solde de la parcelle représente la partie la moins attractive, située vers le local des pompiers. Il rappelle que la centrale de chauffe est éventuellement prévue à cet endroit ; cette implantation fait l'objet d'une étude d'impact par Romande Energie SA.

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic, remercie les intervenant-e-s pour leurs commentaires positifs vis-à-vis de ce projet. Le projet initial, envisagé avec la Caisse suisse de voyage (Coopérative REKA) était prometteur, mais il est arrivé trop tard. Poursuivant sa stratégie de développement des lits chauds, parallèlement au tourisme événementiel et d'excursion, la

Municipalité a poursuivi son travail. L'association avec les responsables de l'Hôtel Roc & Neige représente un partenariat solide et de haute qualité qui permet d'assurer une offre diversifiée et polyvalente (séminaires d'affaires, créneau des groupes musicaux, tourisme de loisirs, etc.). Les effets de ce type de projet culturel et hôtelier ont des retombées économiques intéressantes, via la taxe de séjour et l'effet de fidélisation de la clientèle notamment. La Municipalité facilite les démarches et met à disposition des connaissances au niveau de l'aménagement du territoire. **M. Charles-André Ramseier**, Syndic, a hâte de suivre l'évolution de ce projet.

**Mme Sylviane Clot** évoque la traversée de la route cantonale au niveau de l'Hôtel Roc & Neige : il s'agit d'une zone dangereuse au vu de la vitesse du trafic et de la fréquentation piétonnière importante de cette traversée.

**M. Christian Daenzer**, Municipal, reconnaît qu'une aide à la traversée a été demandée plusieurs fois par des membres du Conseil communal. Il espère qu'elle pourra être réalisée sur le modèle de celle qui existe à la hauteur du Motel. Cette décision dépendra des services cantonaux concernés.

**M. Alain Rossier**, concernant le droit de préemption et le droit de réméré : est-il judicieux de fixer une clause et un tarif de base au cas où la Commune souhaitait racheter cette parcelle si le projet ne devait pas aboutir ?

**M. Christian Daenzer**, Municipal, affirme que le droit de réméré prévoit une reprise au même prix.

**Mme Francine Morier** estime qu'il faudrait également fixer ce montant dans le droit de préemption qualifié en cas de vente à une tierce partie.

Ceci est confirmé par **M. Christian Daenzer**, Municipal.

**M. Sylvain Clot** rappelle le projet de construction ECA aux Monnaies : l'Assemblée a validé le terrain puis la construction, dont l'esthétique lui semble problématique. N'y a-t-il pas le risque à nouveau que l'esthétique de ce bâtiment soit discutable et que le Conseil communal ne puisse plus intervenir ?

**M. Christian Daenzer**, Municipal, estime que l'on peut être pour ou contre l'esthétique de l'habitation ECA mais que l'important est l'accessibilité des loyers. Ensuite, les investisseurs de ce projet d'hôtel sont très attentifs à l'intégration paysagère du futur bâtiment. Cette parcelle fait partie de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Enfin, les premières dimensions de ce projet sont définies par un PPA (Plan partiel d'aménagement) qui sera soumis au Conseil communal. Pour terminer, ce projet sera mis à l'enquête publique.

La parole n'est plus demandée.

#### **Vote de l'amendement municipal**

L'amendement accepté à l'unanimité (voir en italique dans le « décide » ci-dessous).

#### **Vote**

Le Préavis 12-2018 *amendé* est accepté à l'unanimité.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 12/2018 du 29 mai 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e   a m e n d é**

- A) **D'autoriser** la municipalité à vendre, à la Société Rock & Snow SA, à Château-d'Œx, une partie de la parcelle communale RF No 395, située au lieu-dit « Le Pré d'Embas », au prix de CHF 200.00 le m2.
- B) **D'autoriser** la municipalité à signer tous les actes et conventions en rapport avec cette affaire.
- C) **D'inscrire** un droit de réméré en faveur de la Commune de Château-d'Œx.
- D) **D'inscrire** un droit de préemption qualifié en faveur de la Commune de Château-d'Œx.

### 13. Nomination du Bureau 1<sup>er</sup> juillet 2018 - 30 juin 2019

**Mme la Présidente** propose de procéder à l'élection à bulletin secret de la Présidence, puis, si le nombre de candidat-e-s est égal à celui des sièges à pourvoir, de procéder tacitement à la désignation des autres fonctions (article 12 Règlement du Conseil communal).

Il n'y a pas d'opposition, l'Assemblée approuve cette proposition.

La répartition des groupes politiques suit le tournoi confirmé en début de législature (cf. annexe 1 au Règlement du Conseil communal).

#### Election à bulletin secret de la Présidence :

**M. Fred-Paulin Gétaz** - PLR est élu à la Présidence du Conseil communal par 37 voix et 1 abstention.

#### Désignation tacite des autres membres du Bureau :

Election à la 1<sup>e</sup> Vice-présidence : **M. Raymond Vuadens** - PS

Election à la 2<sup>e</sup> Vice-présidence : **M. Jacques-François Pradervand** - PLR

Election à la fonction de scrutateur-scrutatrice : **Mme Karine Raynaud Rossier** - UDC  
**M. Vincent Schittli** - PLR

Election à la fonction de scrutateur-scrutatrice suppléant-e, qui ne sont pas membres du Bureau mais qui remplacent le ou les scrutateur(s) en cas de besoin :

**M. Julien Wulliens** - UDC

**Mme Marika Genton** - PLR

Chaque candidat-e élu-e est vivement applaudi-e par l'Assemblée et accepte la fonction qui lui est attribuée.

**Mme la Présidente** remercie chaleureusement ces Conseillères et Conseillers communaux qui s'investissent pour le Bureau. Elle s'adresse au nouveau Premier citoyen et lui remet une petite attention ainsi que la clé officielle et symbolique de la Commune.

**14. Elections à la CoGeFi 1<sup>er</sup> juillet 2018 - 30 juin 2019**

Règlement du Conseil communal article 37 + Titre III, chapitre II

**M. Yves-Julien Delessert** - PLR est élu jusqu'au 30 juin 2020, mandat renouvelable, en remplacement de M. Fred-Paulin Gétaz, dont le mandat est échu au 30 juin 2018.

Membres de la CoGeFi réélus jusqu'au 30 juin 2020, mandat non renouvelable :

**Mme Anastasia Andrey** - PS

**M. Xavier Ecoffey** - PLR

**Mme Valérie Isoz** - PLR

**M. Maxime Lenoir** - UDC

**Mme Sylviane Clot** - PS, **M. Pascal Berruex** - UDC et **M. Alain Rossier** - PLR, (ré)élu-e en 2018, sont également membres de la CoGeFi.

**Mme la Présidente** remercie M. Fred-Paulin Gétaz, membre sortant, qui a siégé à la CoGeFi tout en étant engagé au Bureau. Elle remercie vivement l'ensemble de la CoGeFi pour leur travail au sein de cette Commission.

**15. Propositions individuelles**

**M. Fred-Paulin Gétaz** remercie Mmes la Présidente et la secrétaire du Conseil communal pour leur travail.

**M. Raymond Vuadens** demande si la tyrolienne de la place de jeux du village sera remontée pour les vacances d'été. Il souhaite également connaître la date de mise en service de la nouvelle déchetterie de quartier située aux Bossons d'En-bas.

**M. Stéphane Henchoz**, Municipal, informe que la tyrolienne, après réparation, sera remise en fonction. La déchetterie devrait quant à elle entrer en service à la mi-juillet.

**M. Pierre-François Mottier** fait part d'une remarque concernant le compte-rendu du dernier Conseil communal publié dans le Journal du Pays-d'Enhaut et rédigé par la secrétaire du Conseil communal. Il a trouvé cet article peu intéressant pour le public. Il souhaite qu'un-e journaliste de la rédaction du journal local puisse relater les séances du Conseil communal.

**Mme Céline Baux** informe que M. Yves Burri, responsable du journal régional, est depuis plusieurs mois à la recherche d'une personne pour rédiger les comptes rendus des séances du Conseil communal de Château-d'Oex (activité rémunérée). Elle remercie M. Patrice Morier qui a assumé cette tâche durant de nombreuses années et qui souhaite y mettre fin. Elle précise encore que la secrétaire du Conseil communal a accepté de rédiger trois fois ce type de communiqué uniquement pour dépanner la rédaction du Journal du Pays-d'Enhaut.

**Mme Yvonne Wespi** souhaite abonder dans le sens du marketing régional prôné par M. Claude Schnegg lors de la discussion des comptes communaux (Préavis 09-2018). Elle tient à jour une vaste liste non exhaustive d'éléments locaux à valoriser pour promouvoir le Pays-d'Enhaut et la vie dans notre région : journal local, imprimerie locale, cinéma, bibliothèque, associations nombreuses et diverses, centre de culture et loisirs et salle de spectacle, hôpital, de nombreux bureaux et services locaux (CMS, CSR, registre foncier, préfecture, administration communale, office de poste régional...), production-transformation-diffusion de nombreux produits, ressources naturelles essentielles telles que l'eau et différentes énergies à valoriser (bois, déchets), etc. Cette liste n'est pas exhaustive !

Ces nombreux éléments donnent du courage et une vision positive qui peut contrebalancer les coups de déprime passagère... L'Assemblée applaudit vivement cette intervention optimiste et dynamique.

**Mme Céline Baux** interpelle la Municipalité et les personnes en charge du dicastère des travaux au sujet de l'adjudication de travaux qui ne sont pas mis au concours : elle a entendu des échos d'entreprises damounaises qui n'ont pas été consultées alors qu'il s'agit d'entreprises locales compétentes. Elle demande qu'une réflexion soit menée à chaque occasion afin de répartir l'octroi de ces travaux entre les entreprises du Pays-d'Enhaut. Concernant les taxes de séjour et leur prélèvement auprès des Airbnb (locations de logements privés pour des hôtes de passage) : quels sont les moyens de contrôle de la Commune pour s'assurer que les taxes soient bien payées et qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale ?

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic, indique qu'il s'agit d'une question récurrente dans toutes les stations car certain-e-s prestataires tentent de s'y soustraire. Un contrôle systématique va malheureusement coûter davantage que les taxes récupérées. Il serait cependant possible d'effectuer des contrôles ponctuels par pointages afin d'éviter des pertes. Les locations hors agences sont également difficiles à contrôler. La bourse communale tiendra cependant compte de cette remarque.

**Mme Véronique Jaquillard** informe que toutes les résidences secondaires sont assujetties à la taxe. Si les locations sont déclarées, la taxe de séjour est diminuée. La question du prélèvement de la taxe de séjour concerne les chambres louées au sein de résidences permanentes. Airbnb, Booking.com, etc. sont également taxées dans certaines stations.

**M. Yves-Julien Delessert** indique que dans le parking souterrain du Village il y a des fissures dans les murs causées par le gel-dégel et par l'écoulement de l'eau. Y a-t-il des risques d'affaiblissement de cette structure ?

**M. Eric Grandjean**, Municipal, n'a pas eu vent de cette observation. Ce sera suivi.

**M. Sylvain Clot** a remarqué qu'en descendant de L'Etivaz, à la sortie des Pissots, le panneau cantonal situé à la présélection de la Rosette indique *Châteaux-d'Oex...*

**Mme Mary-Josée Rossier**, Municipale, confirme qu'une photo a été envoyée au responsable de la sécurité publique. Cette photo a été transmise au service cantonal concerné.

**M. Alain Rossier** relève l'état des lieux qu'il estime désastreux après la coupe de bois qui a eu lieu dans la forêt située au-dessus de la Route du Périsset, derrière la résidence de la Forêt. Il demande s'il ne serait pas possible de nettoyer les abords de ce sentier pédestre, par exemple en recourant à une action bénévole.

Il déplore ensuite le bruit généré par les souffleuses, tôt le matin, dans la rue du village, et notamment aux alentours de l'Hôtel de Ville. Il serait judicieux de revoir le planning de ce nettoyage.

M. Alain Rossier suggère enfin de tenter une nouvelle négociation avec les agriculteurs afin de les inciter à faucher certains endroits difficiles, ce qui permettrait d'éviter la fauche par des employés communaux et de réaliser ainsi quelques économies.

**M. Stéphane Henchoz**, Municipal, relève qu'aucune obligation légale n'est faite aux propriétaires de forêt de nettoyer les forêts et les sentiers situés sur leur propriété. Les dépôts représentent également un moyen de favoriser la biodiversité.

Etant donné que cette zone est située à proximité du village et qu'il s'agit d'un sentier pédestre, le groupe scout a effectué ce travail, contre une petite rémunération communale.

**M. Eric Grandjean**, Municipal, verra si des agriculteurs sont intéressés par certains talus. Concernant le bruit du nettoyage de l'espace public : la balayeuse sera bientôt hors service.

**M. Jean-Louis Rossier** rappelle qu'il s'agit du bruit des souffleuses et non de la balayeuse.

**Mme Sylviane Clot** est effarée par la quantité de mégots de cigarettes dans des lieux utilisés par des enfants (cours de récréation, terrain de sports, etc.). Est-il possible d'intervenir ?

La parole n'est plus demandée.

**Mme la Présidente** adresse ses remerciements à M. Charles-André Ramseier, Syndic démissionnaire. Elle lui rend un vibrant hommage pour ses années intenses d'engagement politique communal. Un découpage original, illustrant les différentes activités engagées durant sa carrière, lui est offert en témoignage de reconnaissance. Mme Sonia Ludi lui souhaite une heureuse retraite, en compagnie de ses proches qui l'ont soutenu toutes ces années durant.

L'Assemblée applaudit chaleureusement M. Charles-André Ramseier, son futur-ancien Syndic.

Madame la Présidente adresse également des mots de remerciement à l'Assemblée et à toutes les personnes qui l'ont accompagnée durant son mandat de Présidente.

Il est 11h45 lorsque **Madame la Présidente** clôt cette séance. Elle remercie les membres du Conseil communal et de la Municipalité pour leur participation et les convie à l'apéritif dînatoire à l'Espace Ballon en l'honneur de M. Charles-André Ramseier.

L'Assemblée applaudit vivement Mme Sonia Ludi à l'issue de son mandat de Présidente du Conseil communal.

**M. Charles-André Ramseier**, Syndic démissionnaire, prend congé avec émotion des différentes personnes côtoyées durant son mandat de Syndic.

Prochain Conseil communal : **jeudi 13 septembre 2018**

La Présidente  
*Sonia Ludi*

La Secrétaire  
*Myriam Stucki Tinouch*